PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 842bis publiée le 10 janvier 2022

LA LITURGIE TRADITIONNELLE EN PERIL : AUX PRETRES, LA PAROLE ET L'ACTION

Que pensent nos amis clercs des décisions du pape François et de son entourage de mettre à mort la paix religieuse si difficilement mise en place par saint Jean-Paul II et le Bon pape Benoit ? Les quatre entretiens réalisés par Anne Lepape pour le quotidien Présent nous fournissent un éclairage exceptionnel sur les terribles conséquences qu'impliqueraient la poursuite « à l'aveugle » d'une politique qui en plus de son manque de charité s'éloigne du bon sens et d'un regard intelligent sur la situation présente de l'Eglise. Et aussi du respect pour les périphéries si chères à notre souverain pontife…

Mais tout évènement néfaste comporte des effets positifs. Le premier, ici, est que la « périphérie » qu'est prétendument monde traditionnel est mise providentiellement au centre du débat par cette attaque irraisonnée : alors que ce pontificat, qui s'épuise dans une Eglise épuisée, s'est donné pour ultime objectif de faire disparaître la liturgie traditionnelle, on en parle du coup et on parle de sa vitalité comme jamais. L'autre effet est que cette affaire nous fait souvenir que la messe et les sacrements sont entre les mains des ministres qui les donnent, les prêtres (et les évêques). Au cours des « années de plomb » qui ont suivi le Concile et la réforme liturgique, ils ont sauvé la messe et les sacrements traditionnels, tout simplement en continuant à la célébrer. De même aujourd'hui…



ACTUALITÉS

Mardi 21 décembre 2021 – Présent 3

ENTRETIEN

CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN

Le rite traditionnel persécuté

Traditionis Custodes, en juillet dernier, avait fait l'effet d'une bombe. Voilà le *motu proprio* explicité par un document de la Congrégation pour le culte divin : il interdit tous les sacrements dans le rite traditionnel, sauf l'eucharistie sous mille conditions. Nous avons interrogé Nicolas du Chazel, prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre. Après presque vingt ans de ministère dans six pays, il est en service en Suisse romande où l'accueil de l'évêque comme celui des chrétiens est d'une bienveillance sans faille.

Propos recueillis par Anne Le Pape

— Monsieur l'abbé, comment comprenez-vous le document de la Congrégation pour le culte divin du 19 décembre : ne s'agit-il pas d'une déclaration de guerre totale contre le rite traditionnel ?

— Ce nouveau document *Responsa ad dubia* ne peut que choquer, et pas seulement ceux qui sont attachés aux rites anciens. Tout se passe comme si 1 500 ans de travail de l'Esprit Saint devaient trouver leur place dans des moules au titre de reliques séculaires mais dépassées. Ils comprendra ce document comme la mort propre de l'été dernier. Il y a une suspicion d'hérésie dans il rencontre de ceux qui préfèrent les rites anciens. Cette suspicion jamais démontrée gouverne le contenu des différents documents ou de traditions postales épiscopales depuis cet été. Les évêques qui suivaient cette suspicion sans fondement sont pressés de « rentrer sur la politique unique ».

— Pourquoi cet acharnement ? Le rite traditionnel progresse, certes, mais en quoi ceux qui y sont attachés ou le découvrent considérablement de nos jours pour l'Eglise ?

— Après un long temps de traget, des sacrifices pour entendre la messe de toujours, une famille peut lire à son enfant : « Il n'est d'une extraordinaire pour pourvoir à leur bien vrai vue de l'usage constant de l'unique lex orandi du rite romain) et non d'une occasion de promouvoir le rite précédent « Bon pensez. Contre le droit naturel le plus élémentaire, le bien spirituel de cette famille est maintenant décidé dans un bureau romain. Mais ils étaient encouragés, aujourd'hui, il faut qu'ils soient « sacrifiés » pour leur bien. Maintenant, cette famille ne peut que comprendre que sa vie chrétienne est et a été d'une valeur douteuse. Ils auraient en tort de faire baptiser leur enfant» selon le rite antique. Il est clair maintenant que leur « foi catholique » fut tolérée pour ne pas heurter leur mentalité « attardée ». Bref, on les infantilise pour les accroc

d'antériorité. Comme pour les prêtres, il va falloir les instituer. Il est difficile de savoir qui est et « où » qui « militera » accompagner ceux qui sont encouragés dans la forme antérieure de célébration sans une pleine compréhension de la valeur de la célébration dans la forme rituelle que nous a donnée la réforme du Concile Vatican II. L'erreur une formation appropriée qui permette de découvrir comment elle est le témoignage d'une foi inchangée, l'expression d'une théologie sincère et la source première de spiritualité pour la vie chrétienne » (*Responsa*).

— *Mgr Roche (et donc le pape François) ne cherche-t-il pas la révolte des prêtres et des fidèles attachés au rite traditionnel pour les pousser dans les périphéries « hors pleine communion » ?*

— Lorsque j'étais prêtre en Angleterre et avant que je fonde la première paroisse personnelle du pays, Mgr Roche avait déclaré devant tout l'épiscopat anglais et gallois (en 2008, avant le *motu proprio* Summorum Pontificum) que l'avenir était de donner des lieux de culte aux communautés comme la Fraternité Saint-Pierre pour l'accueil des traditionnels. Il a bien changé. L'abbé Paul-Joseph a très bien résumé la situation : « Nous sommes peu payés pour notre obéissance à Rome, obéissance qui est la pierre angulaire de notre fondation. Depuis notre création, nous en avons exigé l'un dans cet esprit filial, sous le droit qui nous a été accordé de pouvoir célébrer des offices constitutionnels, mais il demeure chez certains une suspicion sur notre communion ecclésiale » ? Je l'exprimerais que nous sommes mis en cage pour pouvoir nous approcher ensuite de nous examiner comme des animaux.

— *Devant quel choix se trouvent désormais placées les communautés ex-Ecclesia Dei, comme la Fraternité Saint-Pierre ?*

— En théologie dogmatique, il y a ce qu'on appelle l'objet secondaire de la

liqueur. L'Eglise ne peut pas donner à ses enfants des chemins de sainteté qui servaient une voie de perdition. Il se trouve que les constitutions de la Fraternité Saint-Pierre et de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier ont été définitivement approuvées et elles contiennent un chemin de sanctification par l'observance de la liturgie (dont le rituel et le pontifical) et des dispositions anciennes mais aussi pour former des prêtres dans ce but. Ceux qui sont prêtres dans ces instituts ne sont pas du tout les prisonniers d'une série de permissions dont nous parlent les documents récents. Ils ont été appelés par l'Eglise pour le servir selon un chemin qui est infailliblement un chemin de sainteté. Ils ont donné leur vie non pas pour une expérience de quelques années pour toute la vie de ces instituts. Ceci est garanti par l'Eglise. Une lecture attentive des documents récents (y compris *Traditionis Custodes*, n° 6) ne nous permet pas encore ce qu'on appelle le « droit propre » de ces instituts. Du reste, aucune des communautés d'ex-Ecclesia Dei n'a été informée que sa vocation était désormais sans objet. Ceci reviendrait à les supprimer. Il y a eu de très bons cas de suppression d'ordre dans l'histoire et ils restent une échande dans la chair de l'Eglise. Les *Responsa* sont soigneusement silencieux à l'endroit des communautés, lorsqu'elles « ont pas d'autre choix que de vivre de la vocation que l'Eglise leur a donnée, de façon irréversible et sans limite de temps, et il me paraît difficile de ne pas interpréter l'avenir les nouvelles dispositions contre « atteignant par le « droit propre » des instituts dédiés à la liturgie ancienne.

— *Dans quelle mesure pensez-vous que ces communautés seront prêtes à résister ? Et aussi : auront-elles les moyens de la faire ?*

— Il me semble que c'est justement dans la valorisation de ce « droit propre » que se tient l'une même des communautés, c'est plus que de la résistance. C'est ce service et ces par définies par les différents documents jusqu'à aujourd'hui. L'avenir est dans ceux les ont bien servies pour ceux qui veulent tenir et la fidélité aux rites traditionnels d'appartenance ici l'Eglise visible du Christ. Les baptisés donnent présenter de façon résolue face à un document (qui n'est pas un décret) qui a une autorité faible. ▶

■ Demain dans *Présent*, entretien avec l'abbé Guillaume de Tanoüarn, du Bon Pasteur.



Entretien avec l'abbé GUILLAUME DE TANOÜARN

Gardiens ou geôliers de la Tradition ?

L'abbé de Tanoüarn réagit à la parution le 18 décembre des dubia complétant Traditionis custodes, visant à la suppression du rite catholique traditionnel (voir l'entretien avec l'abbé du Chaxel dans *Présent* d'hier).

Propos recueillis par **Anne Le Pape**
anne-le.pape@present.fr

— Monsieur l'abbé, ce document est-il dans la droite ligne de Traditionis Custodes ?

— Je ne parlerai pas de « droite ligne », j'préfère de parler de ligne droite à propos de ce document intitulé comme par lapsus « Les geôliers de la tradition ». Traditionis custodes, Le pape – Ne qu'n'est fait psychanalyser en Argentine – sait pourtant bien ce qu'est un lapsus. Cet acte manqué fait parler un inconscient caché. L'extraordinaire violence de ce document justifie qu'on cherche des significations cachées dans la psyché de Jorge Bergoglio, comme il le fit lui-même naguère avec sa psy. Si vraiment le pape se mêle de désigner des geôliers à la vraie tradition, gardien paranoïaque comme le montre le document d'application sorti sous forme de *dubia* ce samedi 18 décembre, il apparaît clair que, tout Vicaire du Christ qu'il demeure, François n'est pas dans son rôle en empêchant un rite canonisé par les siècles de porter des fruits de grâce dans l'Église universelle.

François n'est pas dans la droite ligne lorsque, sans bien dans *Traditionis custodes* que dans les *dubia* y afférents, il affirme à son époque le contraire de son prédécesseur toujours en vie, Benoît XVI, qui avait canonisé l'expression des « deux formes de l'unique rite romain ». Y a-t-il une ou deux formes ? Premier problème. François peut-il défaire ce que son prédécesseur immédiat a affirmé ? Deuxième problème. S'il n'agissait seulement des horaires de célébration à la basilique Saint-Pierre, ou de la composition de sa curie, bien sûr, en tant que pape il a un droit pendu sur le fonctionnement de l'institution ecclésiale. Mais François n'a jamais eu, de par Dieu, aucune autorité pour déclarer nulle l'autorité de son prédécesseur. Ajoutons que sa plénitude de pouvoir ne lui donne pas plein pouvoir pour changer les dogmes ou les sacrements des dogmes qui sont les facteurs fondateurs de la foi catholique romaine.

— Vous êtes simplement en train de dire qu'il faut choisir entre Summorum pontificum et Traditionis custodes ?

— Absolument, et c'est évidemment le premier qui l'emporte sans discussion : le premier s'appuie en effet sur la tradition des souverains pontifes (*Summorum pontificum*) et non sur un argumentaire de circonstance, le second s'appuie sur la volonté personnelle de François, qui se déclare inquiet pour l'unité de l'Église tout en portant en coup fatal à la politique catholicisme qu'avait voulue son prédécesseur.

— Pouvez-vous expliquer la différence que vous faites entre droit positif et droit sacré ?

— En matière liturgique, un pape ne peut pas déclarer tel ou tel rite défini le président du moins de novembre qu'il y avait dans la démarche du président une opposition à la loi et à la tradition, ce que François n'est bien garde de faire). Le droit liturgique ne dépend pas dans sa forme de décisions révocables ad nutum. Il dépend de la loi elle-même. *Legem cuandi statuat lex credendi*, disait saint Prosper d'Aquitaine au début du Ve siècle. La loi de la foi décide de la loi de la prière. Et il ajoutait à l'inverse : « La loi de la prière fixe la loi de la foi. » L'importance de la liturgie, liée au droit de la foi, et qui est en cela un droit sacré, ne peut être non-existante dans les Églises d'héritages authentiquement traditionnelles. C'est la raison pour laquelle le n° 8 de *Traditionis custodes*, qui laquelle n° 8 de *Traditionis custodes*, laissant apparaître aussi les réponses aux *dubia*, apparaît absolument contraire à l'esprit de l'Église quand, en une ligne et demie, il prétend « abroger » tout le magnifique liturgique, sauf les décisions liturgiques de Paul VI et de Jean-Paul II en vue qu'elles sont fondées sur le concile Vatican II.

> **Ce *motu proprio* autoritaire est en lui-même le plus grand échec de la liturgie renouvelée, le signe qu'elle ne parvient pas à convaincre par elle-même.**

— Que pensez-vous de la manière dont le pape précise son acte autoritaire les conséquences concrètes de son motu proprio ?

— Les *dubia* paraissent très choses.

D'abord le gros d'intérêt que représentent, pour les hommes d'appareil au Vatican, les fidèles de l'une ou l'autre forme, qui ne comprennent pas la cruauté radical de telles décisions « opérant au mépris d'un rite qui est le rite millénaire de l'Église, et au mépris des nombreuses générales qui y ont découvert des racines à leur pratique religieuse maintenue ou retrouvée.



Ensuite le caractère éminemment contestable du concile Vatican II et de son nouvel liturgique quand, au bout d'un demi-siècle, il faut jouer du bâton pour obliger les fidèles à s'y reconnaître sournoisement. Ce *motu proprio* autoritaire est en lui-même le plus grand échec de la liturgie renouvelée, le signe qu'elle ne parvient pas à convaincre par elle-même.

Enfin la faiblesse d'une autorité qui, en matière liturgique, prend des décisions ultra-rigides, allant jusqu'à contraindre chaque nouveau prêtre qui souhaitant découvrir la tradition liturgique d'en faire la demande écrite à Rome en passant par son évêque. Elle révèle le verrouillage de l'encyclopédie d'aujourd'hui : « Tout pour l'Institution. Rien en dehors de l'Institution. » C'était naguère la définition que Mussolini donnait du fascisme. Si l'on ignore à cela le respect des fidèles fidèles, qui ne sont même pas considérés chrétiens des nouveaux-prêtres pédagogues dont on sait trop ce qu'elles veulent dire d'enthousiasme du côté des personnes vaccinées, il ne reste plus beaucoup de cartes à celui que les pasteurs organisent au moment où son vaccin appelaient le premier pays pèlerin du monde. Ajoutons à ces observations la docilité dans laquelle s'est établie une hiérarchie qui a trop longtemps couvert des actes pédophiles n'est vient aujourd'hui demander aux fidèles de payer pour eux, tout en leur interdisant l'usage de la liturgie que les fait vivre… L'encre l'avait pressenti le pape Benoît théorisant le droit des fidèles dans des groupes stables, contre toute attente c'est la question liturgique qui regroupe, de façon organique, la question du droit spirituel de chaque fidèle dans l'Église de Dieu, ecclésiale par un hypocrite's alliance qui a pris comme étendard la liturgie réformée.

— Pensez-vous que les commentaires en d'ecclesia Dei sont prêts à résister ?

— Ce n'est pas l'est clair qu'elles jouent leur existence même.

— Pourquoi ces détails précis en fin de document : ne pas annoncer les messes traditionnelles dans le calendrier de la paroisse puisqu'il s'agit d'une concession, conditionnée impérative pour les prêtres, prêtres interdits de célébrer la messe traditionnelle dans la semaine…

— On a l'impression que pour Mgr Roche le concile n'a pas eu lieu. Fidèles et prêtres sont des assistés. Tout cela est paradoxal pour le bon des fidèles qui doivent découvrir (à marche forcée) la beauté de la nouvelle messe.

— A quoi fait allusion la négation de la « juste cause » en dr « la nécessité pastorale » ?

— A l'argument canonique au nom duquel Mgr Lefebvre a sacré ses quatre évêques. « La première loi est le salut des âmes. » C'est exprès de l'ancien code, le dernier connu du nouveau code catholique assurément la loi positive au nom du bien des âmes. ❚



Entretien avec le père Louis-Marie de Blignières

Motu proprio : l'obéissance a des limites

Le père Louis-Marie de Blignières, prieur de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier installée à Chémeré, réagit à son tour à la parution des *Dubia* publiés par la Congrégation pour le culte divin, précisant la mise en application du motu proprio *Traditionis Custodes*.

Propos recueillis par **Anne Le Pape**
anne-le.pape@present.fr

— Vous attendiez-vous à de telles restrictions après la parution de Traditionis Custodes ?

— Je les pressentais. La logique du motu proprio du 16 juillet, exprimée notamment par la lettre d'accompagnement, est la disparition à terme de tous les livres liturgiques antérieurs aux réformes. Dès lors on surprise ne le contenu. Mais on qui est impressionnant, c'est la vitesse et la radicalité du processus qui a été enclenché.

— Les inédits comme Chémeré sont-ils directement concernés par ces interdictions ?

— Selon l'avis de canonistes compétents, non, ils restent pas directement. Car ils sont régis par un droit propre, fortifié par les décrets d'érection et les conventions approuvées par l'Église. Ce droit comporte l'usage des quatre livres traditionnels : missel, bréviaire, rituel et pontifical. Mais, indirectement ces dispositions ont une incidence pour nos instituts ? D'une part, les évêques risquent d'hésiter à ordonner pour nos ordinations la Pentecôte prochain. D'autre part, l'apostolat des instituts auprès des fidèles sera fortement impacté, notamment par l'interdiction de la confirmation dans la forme ancienne.

— Qu'est-ce qui vous pousse à célébrer exclusivement dans le rite traditionnel ?

— Nous sommes ici à toute vie propre, à la richesse du rite dont nous avons reçu l'Église nous a confié. Et si nous sommes heureux d'y être venus, c'est parce que la réforme liturgique de Paul VI souligne par le relatif de la présence réelle, de la différence de nature entre le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce baptismal, et le caractère de sacrifice propitiatoire de la messe. On peut ne pas partager notre analyse ! Mais on ne saurait revenir sur le fait que l'Église, en remodelant ainsi sa base des accords de 1988, nous a laissé la pleine liberté de célébrer selon le rite traditionnel.

— En refusant d'adopter la célébration de la messe et des sacrements selon le missel et les rituels réformés par Paul VI, avez-vous le sentiment de désobéir à une règle essentielle de l'Église ?

— En aucun cas ! L'obéissance est une vertu qui a une nature et des limites bien précises. Par plus que l'on ne saurait demander à un disciple de mettre la vie domestique, on ne peut demander aux membres de nos instituts de mettre la charisme sur lequel ils ont fait vœu. Je vous invite à vous abonner à notre revue Sedes Sapientiæ (SSN sur *clermont.org*), qui comportera dans son prochain numéro un article éclairant cette question.

— On vous a promis, comme aux autres instituts Ecclesia Dei, que « toutes les mesures seront prises pour garantir leur identité dans la pleine communion de l'Église catholique ». Avez-vous le sentiment d'être traité ?

— Je crains que l'on marche dans cette direction… Plus que le sentiment de tradition, on qui préoccupe, c'est la joie de sacrifie pour une belle et grande chose, c'est l'honneur de contribuer pour l'un des plus grands biens que le Seigneur ait laissés à son Église. Même si la période est ardue, nous continuerons à porter le témoignage de la fidélité.

— Quelles ressources avez-vous pour vous opposer à l'abandon que l'on vous demande de la forme traditionnelle du rite ?

— Le droit naturel qui oblige à respecter les engagements pris. La nature de la tradition dans l'Église qui fait que les chrétiens sont un patrimoine indivisible. Notre droit propre approuvé par l'Église. L'effet la détermination de nos fidèles qu'il a une double fidélité. Ne jamais sortir de la communion hiérarchique avec le pape et les évêques. Ne jamais abandonner un patrimoine sacré qui fait notre joie et procure le salut de tant de fidèles.

— Quelles sont les similitudes et les différences entre l'actualité et les années 70 ?

— Similitudes : on assiste à une tentative de suppression des formes liturgiques traditionnelles, tentative qui vient de la hiérarchie elle-même. Avec, dans les deux cas, nombre d'équivoques doctrinales et d'irrégularités canoniques. Avec, surtout, un autoritarisme impressionnant, en contradiction flagrante avec d'autres aspects du discours officiel (dialogue, synodalité…).

Différences : les réformes que l'on a imposées dans les années 70 n'ont jamais apporté (bien !) les fruits qu'en espéraient et annonçaient leurs auteurs. Les désertions se sont vidés en grande partie de leurs pratiquants et de leurs finances. L'orthodoxie effectivement a disparu. Et, en parallèle, les pédagogies traditionnelles de la foi ont perdu des bien notables. Bien plus nombreux que les « intégristes » (selon les appréciations…) des années 70, les traditionalistes de 2021 sont organisés, expérimentés dans l'action et plus unis qu'autrefois. Nombre d'évêques ont appris à connaître leur côté positif. Ces évêques apprécieront la paix relative obtenue par les mesures de Jean Paul II et de Benoît XVI. Souvent, ils ne refusent plus que meilleurs les premiers remontés – ce qui n'était pas le cas il y a 40 ans.

— Quels conseils pourriez-vous donner aux fidèles du rang dans la situation présente ?

— Le primat de la contemplation et la défiance vis-à-vis du progressisme (bien modeste) qui viennent un résultat (avoir ma messe tout… et/ou tout !) en perdant de vue l'ensemble des données de catholicisme. Point-oraison. Se former sur la messe et la nature de l'Église sous ses divers aspects : la liturgie mais aussi la conversation fraternelle comme issue du droit divin. Se regrouper (L'union fait la force), se mutualiser (Le vote romaine (printemps des séminaires aux évêques et au Saint-Siège, soutenir les instituts *Ecclesia Dei* et les prêtres diocésains qui tendent célébrer la messe traditionnelle. Un dernier mot. Critères de cette qui ne nous rendent pas du bien régulièrement régulièrement le combat traditionnel en disant qu'il n'est qu'un aux bienet identitaire (avec, en prime, l'image de sujet, de raccrocheurs et de l'arrière-narcissisme) ou que la fascination d'un combat culturel de portée essentiellement politique.

Notre action, celle des fidèles qui arrivent pour la première des « pédagogies traditionnelles de la foi », doit faire mentir ce bien interpellant. D'abord, en sacrifiant la compréhensions du rapport entre nature et grâce, du charnel et du spirituel, comme elle dit Péguy. Il est légitime d'être attaché à un héritage de famille, surtout si celui-ci vient d'une famille spirituelle, en l'occurrence l'Église. Ensuite, en faisant de ce combat une œuvre essentiellement théologale. Les pédagogies traditionnelles, par leur richesse de signes, édifient la foi. Elles soulèvent l'espérance par leur manière de nous pêcher sans hésitation les fins dernières. Elles constituent une substantielle œuvre de charité apostolique par leur indéniable *catéchèse évangélisatrice*. Nous en avons, depuis 2007 en particulier, de nombreux témoignages dans les communautés opérées par la liturgie traditionnelle et dans le zèle apostolique de ces connaître ou « reconvertis ». ❚



Présent • Mardi 4 janvier 2022

Entretien avec le père Jehan de Belleville

"Obéir à Rome ou rester fidèles à nos vœux ?"

Propos recueillis par **Anne Le Pape**
anne.le.pape@present.fr



Le père Jehan de Belleville est prieur conventuel du monastère bénédictin Sainte-Catherine-de-Sienne de Taggia, en Italie, non loin de la frontière française. Fondée par deux moines issus de Barroux, la communauté pratique la liturgie traditionnelle. À la suite du motu proprio Traditionis custodes du 16 juillet 2021 et de la réponse aux dubia de la Congrégation pour le culte divin du 4 décembre 2021 (promulguée le 18 décembre) un texte a été publié sur le site de la communauté (www.benedictins-de-immaculee.com). Le voici :

« Nous, moines bénédictins de l'Immaculée, du monastère Sainte-Catherine de Sienne de Taggia fondé le 1er août 2008 par Mgr Mario Oliveri, érigé comme Institut de vie consacrée de droit diocésain le 21 mars 2017, et transféré au diocèse de Vintimille-Sanremo le 18 novembre 2020 par décret de l'évêque du lieu, Mgr Antonio Suetta, nous avons promis d'être fidèles à nos Constitutions approuvées par le Saint-Siège et sur lesquelles nous avons prononcé les vœux sacrés de religion. En particulier, comme stipulé dans le prologue, nous nous sommes engagés devant Dieu et devant l'Église à garder toujours "la liturgie de la messe, célébrée comme [notre] rite propre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du monastère, selon la forme plus que millénaire de la Sainte Église Romaine et jamais abrogée (Sanctorum Pontificum), dans sa langue latine et son chant grégorien" ; cet engagement solennel inclut l'usage des anciens rituel et pontifical romains, comme le montrent les cérémonies d'ordination depuis le début de notre fondation : c'est ainsi par fidélité à "la théologie catholique formulée par le Concile de Trente qui, en fixant définitivement les canons du rite de la messe, a élevé une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du mystère de la Sainte Messe". Comme l'a affirmé publiquement à la télévision Mgr Antonio Suetta, le 24 août 2021, nous sommes "les gardiens et les témoins de la Tradition la plus antique de l'Église". C'est ainsi et non pas autrement que nous demeurerons fidèles, quoi qu'il en coûte.

« Que par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie Immaculée, le Souverain Pontife soit éclairé en sa fonction de Vicaire du Christ pour qu'il nouvenne inlassablement, aux jours de trouble et pour le salut des âmes, le fil catholique dans sa pureté et la liturgie traditionnelle qui en est la garantie, ce que ne brisent contre la Sainte Église tous les assauts de l'erreur et de la corruption.

« Fait à Taggia, le 21 décembre 2021, en la fête de S. Thomas, Apôtre. »

Nous avons désiré pour vos lecteurs une plus ample information sur la position de la communauté face aux restrictions drastiques de la liturgie traditionnelle.

— Mon Père, pouvez-vous rappeler à nos lecteurs la date et les circonstances de la fondation de votre monastère ?

— En effet, j'ai été partie de mon monastère Sainte-Madeleine-du-Barroux le 14 juillet 2007, car le vénérable père abbé et plusieurs moines ne sont pas à concélébrer



Mgr Antonio Suetta célébrant au monastère la fête de saint Benoît – reportée cette année au 25 mars en raison de l'octroyance du dimanche de la Passion.

volontiers à l'extérieur du monastère dans le rite nouveau, en langue vernaculaire, face au peuple et avec la concélébration dans le rituel même où on ne la donnait pas ainsi). Également, parce que au Barroux on fait l'éloge de la *concélébration*, de la nouvelle liberté religieuse, et de l'œcuménisme actuel dans la mentalité du cardinal Kasper qui a préfacé le livre du père Daniel, *Quel est notre nom ? Le difficile unité des chrétiens*. Bien qu'opposés sur ces questions graves, nous gardons



Promenade autour du monastère.

des rapports fraternels, et nous sommes toujours reçus chaleureusement au Barroux.

En 2008, nous avons été accueillis très chaleureusement par S.E. Mgr Mario Oliveri dans son diocèse d'Albenga-Imperia.

— Quelles différences entre le sort des traditionalistes en France et en Italie ?

— La différence me semble venir de ce qu'en Italie il n'y a pas eu le même mouvement d'opposition au NOM [nouvel Ordo Missae, NDLR] qu'en France où les grandes figures comme Jean Madiran, le père Calmel, Mgr Ducaud-Bourget, l'abbé Coache, et surtout Mgr Lefebvre ont entraîné à leur suite tant de fidèles dévoyants. Autre différence : l'aile progressiste était beaucoup plus virulente et « terroriste » en France, se réclamant sans cesse de l'esprit du concile, d'où une réaction forte et justifiée, alors qu'en Italie la permanence de la piété populaire traditionnelle a sans doute empêché de saisir le fond de la crise liturgique.

— La célébration de la messe dans le rite traditionnel n'est plus un droit, ni même une faculté, mais est devenue une « concession » sous garantie et avec l'impossibilité de refuser la concélébration du Jeudi saint sous peine de révocation de cette même concession, sans compter l'interdiction de critiquer le concile Vatican II. La position des communautés qui y sont fidèles s'est donc fragilisée ?

— Il ne faut pas se leurrer, tant le motu proprio que la réponse aux dubia montrent une volonté de supprimer l'usage de l'ancien rite à plus ou moins brève échéance. La position des communautés ne serait pas tant fragilisée par les visiteurs dispensateurs nommées que par un manque de fermeté dans la foi telle qu'elle s'exprime par la doctrine et la vie traditionnelle de l'Église. Cette fermeté peut exiger le refus d'ordres gravement injustes, venant des membres de la hiérarchie ecclésiastique, parce que la foi est première et fondamentale.

— On par ces statuts, à qui doivent nous obéissance : au nom de l'Église militante – dans le domaine de la liturgie ?

— La compétence est celle de la Congrégation pour le culte divin, dans celle-ci et à tous tout pouvoir, comme en témoigne à sa manière Benoît XVI : « Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. »

— Quelle a été la réaction de l'évêque de votre diocèse ?

— Notre évêque est fut par tous nos amis le meilleur des évêques italiens, à cause de son esprit de foi et sa mansuétude. Après le motu propre, il a reconnu publiquement notre droit à l'usage du rite traditionnel de la messe.

— Quand vous dites dans votre message du 21 décembre que vous restons fidèles à la liturgie traditionnelle « quoi qu'il en coûte », qu'envisagez-vous qui puisse arriver ?

— Si, ce qu'à Dieu ne plaise, Rome nous oblige à aller contre nos Constitutions, que devrons-nous choisir : être obéissants à Rome et donc renégats, ou être fidèles à nos vœux et être condamnés comme « désobéissants » ? La réponse est claire ! ■